

Fiche mémo COVID-19 – Soins de ville

Protections individuelles pour les professionnels de santé en ambulatoire (soins de ville)

Pour se protéger et protéger les autres

→ Il est recommandé que les professionnels de santé disposent :

- De **masques chirurgicaux** pour les patients symptomatiques et pour eux-mêmes (si contact avec patient symptomatique ou s'ils sont symptomatiques eux-mêmes)
- De **solutions hydro-alcooliques** (SHA) pour se désinfecter les mains avant et après le contact avec le patient
- De **gants non stériles** à usage unique en cas de contact avec les liquides biologiques (hygiène des mains au retrait des gants)

→ De manière générale, devant un patient présentant un syndrome infectieux respiratoire en l'absence de connaissance de l'agent infectieux en cause :

- Se frictionner les mains avec une **solution hydro-alcoolique** au moins 30 secondes avant et après tout contact avec le patient, après contact avec son environnement au domicile, et après contact avec les surfaces du cabinet potentiellement contaminées par le patient (ex : table d'examen) ; ou à défaut, se les laver avec du savon liquide (durée 1 min puis séchage avec un papier à usage unique)
- **Désinfecter le matériel médical** (ex : thermomètre) avec des lingettes détergentes-désinfectantes virucides (NF 14776) ; (à défaut de disposition de thermomètre sans contact)
- A la fin du soin : retirer le matériel éventuel (masque ou gants par exemple) et les éliminer dans un sac DASRI ou à défaut en filière habituelle, et faire une friction hydro-alcoolique des mains.

Informations disponibles sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>